

Bulletin Municipal
Mars
2019

ORSCHWIHR



Alsace



COMITÉ NATIONAL

Village Fleuri



POUR LE FLEURISSEMENT DE LA FRANCE



Edito

Le mot du Maire



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Voilà notre nouveau numéro du bulletin municipal, qui sera d'ailleurs le dernier avant les prochaines élections municipales de 2020. En effet toute publication d'une municipalité sortante est interdite durant l'année qui précède le renouvellement des conseils municipaux. Je remercie les rédacteurs des différents articles et en particulier Jean Claude GAERING qui est chargé de la réalisation de ce bulletin avant de le donner à l'impression.

Concernant le contexte national, il est inquiétant de voir à quel point les mobilisations sont nombreuses et durables dans le temps en particulier pour le mouvement des gilets jaunes.

Un cahier de doléances a été mis en place à la mairie afin de recueillir les données de ceux qui souhaitent s'exprimer. Espérons que les débats et les remontées d'information éclairent les dirigeants afin que notre pays retrouve sa sérénité. Pour les élus locaux que nous sommes, il y a bien longtemps que nos informations remontent sans pour autant trouver un écho auprès des grands élus. Après la baisse des dotations, la suppression de la taxe d'habitation affaiblit encore plus nos finances, il est de plus en plus difficile d'équilibrer le budget communal.

Mais restons dans notre village afin de vous apporter le plus de bien vivre possible dans la limite de nos moyens bien sûr... Après une année 2018 riche en investissements (rue de la Source, sécurisation de la traversée, mise en accessibilité de l'arrêt de bus, travaux sur la maison forestière...), l'année 2019 sera plus calme concernant les mises en chantier. Il est prévu de réhabiliter l'extérieur de la maison des associations qui en a bien besoin.

La réalisation d'une rampe d'accès pour Personnes à Mobilité Réduite à l'agence postale et au dépôt de pain achèvera ainsi la totalité des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux.

Avec la mobilisation des viticulteurs, nous entreprendrons aussi la réfection du chemin dit « BUCHROTWEG » en pavés alvéolés.

Nous préparons activement la prochaine journée citoyenne qui aura lieu le samedi 25 mai. Comme chaque année, une fiche d'inscription dont vous trouverez un exemplaire dans ce bulletin vous permettra de vous inscrire si vous le souhaitez. Une dizaine de chantiers sont prévus allant de la peinture à la maçonnerie et autres nettoyages. Je vous invite d'ores et déjà pour cette nouvelle journée de travail qui se veut avant tout conviviale.

Merci d'avance à vous toutes et tous pour votre aide appréciable et à tous ceux qui participent à la vie collective : les bénévoles, les associations, les salariés, l'équipe enseignante et les membres du Conseil Municipal.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau bulletin et je vous salue bien cordialement.

Alain GRAPPE

*Vice-Président du Conseil Départemental
Maire d'ORSCHWIHR*

Les principales décisions du Conseil Municipal de Juillet 2018 à Fvrier 2019

Le 26 septembre 2018

- Dans le cadre des travaux de mise en sécurité en traverse d'agglomération, approbation de l'avenant concernant :
- Le déplacement du quai de bus rue de Soultzmatt ;
- Un busage supplémentaire sortie Nord.
- Approbation de la Fusion des syndicats mixtes de LAUCH AVAL et cours d'eau de la région de SOULTZ ROUFFACH et LAUCH SUPERIEURE.
- Validation des propositions de la prise de compétence « Animation sportive » par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG).
- Nomination de Monsieur DRESCH Denis, en tant que garde-chasse privé de Monsieur MANGIN Bernard, adjudicataire du lot de chasse n° 2.

- Accord pour des subventions exceptionnelles à :

- l'association « Les Attelages de la Vallée Noble » pour la mise en place d'une nouvelle porte d'entrée du local des vestiaires.
- l'Historial Franco-Allemand Hartmannswillerkopf pour la remise en lumière de la croix sommitale.

Le 12 décembre 2018

- Approbation du programme des travaux patrimoniaux (maintenance, sylviculture, infrastructure et travaux divers), le programme des travaux d'exploitations et l'état des coupes concernant la forêt communale pour l'exercice 2019
- Décision d'entreprendre la réhabilitation extérieure de la maison des associations (ancien presbytère). Ces travaux concernent la restauration des zones abimées de la façade, le remplacement des gouttières et la réparation des colombages.
- Consentement pour la vente de terrains communaux :
 - la parcelle section 10 n° 229/31, d'une surface de 0,46 are (pierrier) lieu-dit Liebenberg.
 - la parcelle section 4 n° 145/24, d'une surface de 1,69 are et section 4 n° 148/25 d'une surface de 1,70 are (bande de terrain attenant à la propriété de l'acheteur) lieu-dit Denschmatten.

INFORMATION

**Si vous souhaitez recevoir des informations concernant
des évènements ponctuels de votre commune,
merci de communiquer votre adresse mail au secrétariat.**



Vie Communale

Travaux

Mise en sécurité traverse d'agglomération





Les évènements marquants
de ces derniers mois



Haxafir



Décors d'Automne



Décors de Noël



Concert de la St Nicolas



Cérémonie du 11 novembre



Fête des retraités



Cérémonie des vœux



Remise de médaille et récompense



Taille des arbres au verger communal



Réception en l'honneur de la petite fille du constructeur de la crèche presque centenaire



Inauguration du portique du Club Vosgien



Nouveau panneau au pressoir

CHANTIER NATURE AU BOLLENBERG



OBTENTION DE LA TROISIEME FLEUR

Le jury régional, présidé par Madame Marie Reine FISCHER s'est arrêté fin juillet dans notre commune pour évaluer le fleurissement orienté sur le retour vers des fleurs traditionnelles d'Alsace : les géraniums. Un dossier de candidature très complet présentait les motivations pour l'obtention de la troisième fleur, la demande de valorisation, le renouvellement floral, ainsi que la qualité de l'espace public. Après la présentation du village et sa situation géographique exceptionnelle, le jury a été très sensible aux actions menées avec les écoles, et surtout par la démarche environnementale « zéro pesticide ». Le jury a également pu apprécier la mise en valeur des édifices publics, ainsi que les nouveaux aménagements floraux. Une belle récompense après deux années de travail en commun entre les équipes municipales, les ouvriers Christophe et Thibaut et quelques bénévoles.



Passage du Jury Régional





*Remise de la médaille du tourisme
échelon bronze
à Marie Josée STAENDER
membre du jury du fleurissement en
récompense des services rendus*



JOURNEE CITOYENNE 2019

La prochaine journée citoyenne est prévue le samedi 25 mai. Cette journée est un moment privilégié d'échanges et de partage et plusieurs chantiers seront réalisés pour améliorer le cadre de vie des habitants.

Si vous souhaitez y participer, veuillez remplir la fiche d'inscription ci-jointe.

Voici les chantiers programmés :

- | | |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Nettoyage de la Maison des Associations 2. Remplacement de la clôture de la Maison Forestière 3. Maçonnerie de l'escalier de l'église 4. Maçonnerie du mur d'enceinte de la Maison des Associations 5. Finition du muret « espace vignes » carrefour | <ol style="list-style-type: none"> 6. Remise en état des volets de la salle St Nicolas et Maison des Associations 7. Restauration 8. Activités enfants 9. Peinture des grilles d'entrée du cimetière 10. Entretien espaces verts de l'Aire de Jeux |
|---|---|



Infos

24h/24 - Depuis chez vous, à toute heure, vous pouvez effectuer vos **démarches administratives en ligne** : demande de permis de conduire, immatriculation ou pré-demande de titre d'identité.

Rappel : passeports et cartes nationales d'identité

Sont à demander auprès d'une **mairie équipée d'un dispositif de recueil** (liste sur le site Internet : www.haut-rhin.gouv.fr).



ASTUCE : Pour gagner du temps : remplissez une pré-demande en ligne sur <https://passeport.ants.gouv.fr>



L'État simplifie vos démarches et dématérialise ses procédures

A partir du 5 février 2019,

un **Point Numérique** est disponible à la sous-préfecture de Thann-Guebwiller



Munissez-vous des pièces justificatives nécessaires pour déposer votre demande (par exemple : justificatif de domicile, justificatif d'identité, ancienne carte grise, ancien permis de conduire, formulaire de visite médicale...), de votre identifiant et votre mot de passe France connect et, pour une demande de permis, d'une photo qui respecte la norme réglementaire.

La sous-préfecture de Thann-Guebwiller vous accompagne dans vos démarches

Horaires d'ouverture du point numérique*

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

9h00 - 12h00

* changement d'horaire possible durant la saison estivale

Immatriculation



Les demandes d'immatriculation doivent être réalisées par internet ou par des professionnels habilités (garage, concessionnaire...).

Vous souhaitez...

- déclarer la vente de votre véhicule ;
- changer de titulaire (achat d'un véhicule d'occasion) ;
- modifier votre adresse (changement de domicile) ;
- refaire votre certificat d'immatriculation (duplicata suite à une perte ou un vol, titre détérioré...)
- immatriculer un véhicule venant de l'étranger, poser une question... (rubrique : *je souhaite faire une autre demande*) ; <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>
- ou obtenir un *certificat de situation administrative (non-gage)* <https://siv.interieur.gouv.fr>

Connectez-vous facilement !



FranceConnect vous permet de vous connecter aux services publics en ligne en utilisant l'un de ces quatre comptes : Impots.gouv.fr, Ameli.fr, La Poste ou Mobile Connect et moi ?

Aucune inscription au préalable.
Plus besoin de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe.

<https://franceconnect.gouv.fr/>

Permis de conduire



Les demandes de permis de conduire se font **uniquement par voie dématérialisée**.

Vous souhaitez vous inscrire au permis de conduire (réussite à l'examen ou extension de catégorie), **demandez un permis de conduire** :

- en cas de perte, de vol ou de détérioration (duplicata) ;
- d'expiration de la durée de validité (y compris le groupe lourd) ;
- de changement d'état-civil ;
- de réussite à l'examen ;
- d'une annulation ou d'une invalidation ;
- pour valider un diplôme professionnel ou convertir un brevet militaire ;

connaître votre solde de points ou demander un permis de conduire international,

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Vous souhaitez passer en commission médicale,

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

Pour échanger un permis de conduire étranger :

<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous-en-ligne>

Maison de retraite,
tout est plus simple
avec **via**trajectoire**.fr**



Vous souhaitez entrer en maison de retraite ?

ViaTrajectoire est un service en ligne qui vous aide à trouver une maison de retraite (EHPAD, EHPA, USLD*) répondant à vos besoins. Il vous permet également de faire votre demande d'inscription en ligne.

Il est le fruit d'une coopération entre l'ensemble des acteurs du secteur médico-social et hospitalier de votre région, l'Agence régionale de santé et les Conseils généraux.

Le site ViaTrajectoire permet à toute personne qui cherche une place en maison de retraite de :

- ▶ Compléter une demande d'inscription en ligne
- ▶ Consulter l'annuaire détaillé des maisons de retraite
- ▶ Faire sa recherche par critères géographique, financier et médicaux
- ▶ Transmettre son dossier à son médecin traitant
- ▶ Échanger directement avec les établissements

ViaTrajectoire est un service public gratuit, confidentiel et sécurisé.

*EHPAD : Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.
EHPA : Établissement d'hébergement pour personnes âgées.
USLD : Unité de soins de longue durée.

ViaTrajectoire, un suivi en temps réel

Vous pouvez notamment :

- ▶ transmettre votre dossier aux maisons de retraite de votre choix (EHPAD, EHPA, USLD*),
- ▶ suivre vos demandes depuis votre domicile,
- ▶ compléter, modifier, actualiser votre dossier.

ViaTrajectoire, mode d'emploi

- ▶ **Connectez-vous à ViaTrajectoire**
Tapez **via**trajectoire**.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur. Cliquez sur le bouton **Espace particulier** sur la page d'accueil. Vous êtes maintenant dans l'espace où vous pouvez :
- consulter l'annuaire des maisons de retraite des régions participantes,
- rechercher des établissements correspondant à vos critères,
- créer votre dossier d'inscription.

Consultation de l'annuaire

Entrez un code postal ou un nom de ville puis remplissez les différents critères, avant de lancer la recherche pour trouver les établissements correspondant à vos besoins.

- ▶ **Créez votre dossier**
Tout d'abord, complétez les civilités et renseignez un mot de passe. Votre numéro de dossier vous sera envoyé par courriel. Il vous sera demandé pour compléter le dossier d'admission et vous donnera un accès simplifié lors de vos visites ultérieures. Suivez les étapes proposées : renseignez les informations administratives. Puis déclarez votre médecin traitant et informez-le de votre démarche afin qu'il complète le volet médical obligatoire. Présélectionnez les établissements à l'aide du moteur de recherche et envoyez votre demande à ceux de votre choix.

- ▶ **Suivez vos demandes**
Connectez-vous pour consulter les réponses des établissements dans votre espace personnel. **À tout moment, vous pouvez compléter ou modifier votre dossier, sélectionner de nouveaux établissements et même annuler une demande.**



Les avantages de ViaTrajectoire

- ▶ Un dossier d'admission unique, en ligne, accepté par tous les EHPAD, EHPA et USLD
- ▶ Un moteur de recherche multicritère : proximité géographique, budget, type d'hébergement et de soins
- ▶ Un service public gratuit, confidentiel et sécurisé accessible à votre médecin traitant

En cas de difficulté ou de question, n'hésitez pas à contacter l'équipe de ViaTrajectoire

Territoire de santé de Haguenau :
amsabelle.doms@munisberg.fr | 03 88 71 70 24

Territoire de santé de Strasbourg :
liliane.reiss@chru-strasbourg.fr | 03 88 12 87 23

Territoire de santé de Colmar :
vgeburig@mgen.fr | 03 89 73 54 06

Territoire de santé de Mulhouse :
trajectoire@ch-mulhouse.fr | 03 89 64 82 05

PRIME POUR VELOS

Dans la continuité des actions engagées en faveur de la mobilité durable, le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon met à disposition des salariés du territoire une prime d'aide à l'achat pour des vélos électriques ou classiques. Cette démarche vise à encourager la pratique du vélo pour les trajets domicile-travail tout en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre liés aux véhicules motorisés.

Cette aide est destinée aux salariés résidant sur la communauté de communes et qui s'engageront à effectuer pendant une année un tiers de leurs déplacements domicile-travail à vélo. La prime est fixée à 80 % du prix d'achat TTC d'un vélo neuf ou d'occasion, avec un plafond de 100 € pour un vélo classique et 300 € pour un vélo électrique.

Pour bénéficier de l'aide,
veuillez contacter le service mobilité du PETR
du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon au
03 89 62 71 07 ou à l'adresse mobilite@rvgb.fr.



PIG HABITER MIEUX 68

Le PIG, qu'est-ce que c'est ?

Le Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » mis en place par le Département du Haut-Rhin a pour objectif d'améliorer les logements du parc privé sur le territoire du Haut-Rhin (Hors communes de l'Agglomération de Mulhouse - m2A).

Une équipe de professionnels est à votre écoute tout au long de votre projet, pour vous conseiller et vous accompagner gratuitement dans vos démarches :

L'ADIL 68 vous apporte les conseils pour l'étude de votre projet (informations et vérification de l'éligibilité aux différentes aides, conseils juridiques, fiscaux et financiers)

- par téléphone **03 89 21 75 35 à Colmar** ou **03 89 46 79 50 à Mulhouse**
- lors d'un rendez-vous
- dans le cadre de nos permanences dans les territoires : Sundgau, des Trois Frontières, de la Région de Guebwiller, du Val d'Argent (infos sur www.adil68.org).

Accompagnement des ménages pour l'inscription sur la plateforme dématérialisée : monprojet.anah.gouv.fr

CITIVIA vous accompagne dans le montage de votre dossier de demande de subventions avec des conseils techniques gratuits lors de la visite de votre logement. (Évaluation énergétique, préconisation de travaux, analyse de devis, montage financier des projets, etc).

Les aides

Ce programme permet de mobiliser, en plus des aides du Département et des subventions Anah, la prime Habiter Mieux de l'Anah (entre 1 500 € et 2 000 €), et d'avoir accès aux dispositifs d'aides d'autres partenaires (Etablissement Public de Coopération Intercommunale, CAF du Haut-Rhin, caisses de retraites, PROCIVIS Alsace, crédit d'impôt, etc).

Ces aides sont accordées sous conditions :

Vous êtes propriétaire occupant :

- Vos ressources N-1 doivent être inférieures à un certain plafond fixé par arrêté chaque année (En 2018, 18 598 € pour une personne seule, 27 200 € pour 2 personnes, etc)
- Vous ne devez pas avoir bénéficié au cours des 5 dernières années d'un PTZ,
- Les travaux doivent permettre de réaliser au moins 25 % d'économie d'énergie,
- Le logement doit être destiné à un usage de résidence principale.

Vous êtes propriétaire bailleur :

- Vos ressources ne sont pas prises en considération mais vous devez vous engager à louer votre bien nu, à titre de résidence principale sous certaines conditions (plafonds de loyer, plafonds de ressources pour vos locataires),
- Seuls les logements situés dans certaines communes peuvent faire l'objet d'une subvention
- Les travaux doivent permettre de réaliser au moins 35 % d'économie d'énergie.

Dans les 2 cas,

- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant le dépôt de votre dossier auprès des différents organismes financeurs,
- Les travaux seront réalisés par des professionnels (fourniture et pose). A compter du 1^{er} janvier 2019, ces professionnels devront être Reconnus Grenelle de l'Environnement (RGE).

ALSACE



Bien vous chauffer tout en
**réduisant le montant
de vos factures.**

**Vous êtes propriétaire d'un logement
mal isolé et vous souhaitez le rénover ?**

**Bénéficiez
jusqu'à**

60%

- Des aides pour les logements individuels mais aussi pour les copropriétés
- Un accompagnement adapté pour vous aider à définir au mieux les travaux nécessaires (ADIL, CITIVIA)

de subventions sur vos travaux

ADIL 68
Point Rénovation Info Service
03 89 21 75 35



contact@adil68.fr

Pour votre demande en ligne : monprojet.anah.gov.fr

Pour toutes informations générales : www.anah.gov.fr



LA FIBRE OPTIQUE EST DISPONIBLE

Les travaux de déploiement de la fibre optique se terminent à Orschwihr. Le réseau s'ouvrira à la commercialisation après le 1^{er} avril. Chacun pourra souscrire un abonnement pour bénéficier de débits internet inégalés. Grâce à la fibre optique, l'accès au très haut débit devient une réalité. Pour notre commune la prise en charge intégrale par la COM COM des 494 prises représente 86 450 € soit 175 € par prise.

DES QUESTIONS ET DES RÉPONSES

Quels sont les délais de raccordement ?

Lorsque le déploiement de la fibre optique dans une commune est achevé, vous pouvez souscrire un abonnement chez un Fournisseur d'Accès Internet. Il faut ensuite compter de deux à six semaines de délai pour l'installation de la prise de fibre optique dans votre habitation. La durée des travaux est variable sans excéder une demi-journée, en votre présence.

Qui est responsable si un fourreau est bouché sur un terrain privé ?

Que des fourreaux aient été posés à votre initiative ou par Orange, dès lors qu'ils se trouvent sur votre terrain privé vous en êtes propriétaire. S'ils sont bouchés, endommagés ou inutilisables et si vous ne souhaitez pas financer la réparation, Rosace sera dans l'obligation de planter un poteau pour un raccordement aérien. Rosace ne peut pas prendre en charge des travaux de terrassement sur un terrain privé.

Où dois-je placer la prise de fibre optique ?

Le plus simple et le plus cohérent est d'installer la prise finale de fibre optique à proximité de l'équipement le plus gros consommateur de débit internet afin de le relier par un câble dédié à la box fibre. Généralement, il s'agit de la télévision installée dans le salon. La distribution de la connexion fibre se fait ensuite par Wifi dans la maison vers les autres supports (tablettes, ordinateurs, objets connectés, smartphones, etc).

Que faire si le câble de fibre optique est endommagé ?

Si votre animal domestique, votre enfant, vous-même avez endommagé ou sectionné le câble de fibre optique, vous ne pouvez pas tenter un bricolage ou un rafistolage quelconque. La fibre optique est un fil de verre qui ne peut être soudé qu'à l'aide d'un matériel spécifique. En cas de problème vous devez contacter votre Fournisseur d'Accès Internet qui prendra les mesures adéquates, par exemple

la demande d'intervention de Rosace.

Puis-je déplacer moi-même la prise de fibre optique ?

Non, en aucun cas. Il faut du matériel et une technicité spécifiques pour intervenir sur la fibre optique. Vous devez passer par votre Fournisseur d'Accès Internet qui contactera Rosace.

La fibre optique est-elle dangereuse ?

La fibre optique n'est pas dangereuse. Elle n'émet pas d'ondes. Elle véhicule un signal lumineux à des vitesses élevées et sur de grandes distances, en subissant ni affaiblissement ni perturbation électromagnétique.

Puis-je démonter l'installation télécom existante ?

L'installation télécom existante, qu'elle arrive chez vous par les airs ou le sous-sol appartient à Orange. Vous n'avez pas le droit de la démonter, même si vous ne vous en servez pas et même si vous la trouvez hideuse sur votre toit.

POUR UNE MAISON INDIVIDUELLE

Vous souhaitez bénéficier de la fibre optique dans votre maison individuelle, Si votre maison est déjà reliée au réseau téléphonique et à Internet, le câble de fibre optique de Rosace empruntera le même parcours soit en aérien, soit en souterrain jusqu'à votre construction.

Si votre maison n'est pas reliée au réseau téléphonique, Rosace se charge des travaux de connexion de votre habitation en mettant en œuvre la solution la plus simple et la plus efficace. Deux situations peuvent se présenter.

Si le câble de fibre optique de Rosace est aérien jusqu'à la limite de votre propriété, le raccordement sera aérien.

Si le câble de fibre optique de Rosace est souterrain jusqu'à la limite de votre propriété, il vous faudra prévoir vous-même la pose d'un fourreau sur votre terrain pour assurer la continuité du réseau.

Le raccordement est réalisé par des entreprises locales mandatées par Rosace ou par l'opérateur commercial que vous aurez choisi.

Une fois que la fibre est à l'intérieur de votre maison, un câble, fin et blanc, est placé soit dans les gaines électriques disponibles jusqu'à l'endroit que vous aurez choisi pour la pose de la prise terminale soit collé discrètement le long des plinthes et des huisseries.

Vous n'avez pas à payer pour tout cela, mais le Fournisseur d'Accès Internet que vous aurez choisi pourra éventuellement vous facturer des frais de mise en service de sa box et bien sûr l'abonnement mensuel.

Si vous avez des souhaits spécifiques (pose d'un fourreau souterrain pour éviter une arrivée aérienne de la fibre, pose de plusieurs prises de fibre optique dans votre habitation, tirage du câble dans des nouvelles goulottes) les frais sont à votre charge.



En rouge, le câble de fibre optique de Rosace qui arrive près de chez vous soit en aérien soit en souterrain.

La Vie des Associations

ASSOCIATION DE JUMELAGE ORSCHWIHR KERLOUAN

Nous vous informons que le

28^{ème} MARCHÉ AUX PUCES

aura lieu le

Dimanche 2 JUIN 2019

Pour tout renseignement et inscription vous pouvez téléphoner
au 06 06 53 82 45 ou au 06 86 89 57 86 ou par mail :
pucesorschwihr@orange.fr

MUSIQUE ECHO DU BOLLENBERG

Fête de la Musique

Jeudi le 20 Juin 2019 à partir de 19 H place de l'Eglise

**AMICALE DES DONNEURS DE SANG
DATE DES PROCHAINES COLLECTES :**

**LUNDI 27 MAI 2019 à BERGHOLTZ
LUNDI 22 JUILLET 2019 à ORSCHWIHR
MARDI 1 OCTOBRE 2019 à BERGHOLTZ
MERCREDI 18 DECEMBRE 2019 à ORSCHWIHR
à ORSCHWIHR, 7 Rue du Centre**

A l'issue de cet acte civique, une collation est offerte par l'amicale.

Une surprise récompense les 1^{er} et 2^{ème} dons.

D'avance au nom des malades, MERCI .



Le Président
Guy Siudyga





Association N'Amasté



N'Amasté est une association de médiation animale haut-rhinoise au service de l'Homme, mais aussi des animaux. Elle a pour objectif le renforcement du lien social, thérapeutique et éducatif. Les séances peuvent avoir lieu en individuel, famille ou en collectif.

Le chien est placé au centre de la relation et facilite ainsi l'accompagnement proposé. Il permet d'introduire la notion de plaisir et d'affectivité.

La médiation animale peut être proposée pour travailler de nombreuses problématiques : éducatives, relationnelles, scolaires, affectives... Au travers du jeu et de diverses activités différentes capacités sont mobilisées : concentration, rapport au corps, psychomotricité, mémorisation.

La notion de respect est omniprésente dans cette relation triangulaire.

Notre équipe est constituée de 3 professionnels et de leurs chiens respectifs

- Morgane BOROWIAK (psychologue) accompagnée de Dakota et Asahi
- Eric DECKER éducateur canin accompagné de Lena et Jiji
- Céline VOULOT assistante sociale formée en médiation animale accompagnée de Gossip, Polok et Lilo

Très régulièrement d'autres chiens issus de sauvetages et en famille d'accueil chez nos intervenants prennent eux aussi part aux séances proposées. Ces chiens au passé souvent douloureux ont besoin de reprendre confiance en l'être humain et de reconstruire avec lui un lien de confiance. Il s'agit alors de permettre à ceux qui en ressentent le besoin, de bénéficier d'un accompagnement tout en mettant leurs qualités et sensibilités au service des animaux recueillis. Véritable plateforme d'échanges, de rencontres, de partage et de soins, nous souhaitons que chacun puisse décider de prendre soin de soi, en prenant soin de l'autre au travers des animaux de l'Association. Nous proposons actuellement différentes prestations à destination des particuliers, mais aussi des institutions et des entreprises (activités de loisir, formations). Les week-ends du 15-16 juin et 22-23 juin deux journées de formation T-Touch sont proposées.

Elles se dérouleront au domaine J-B ZIEGLER. Des places sont encore disponibles. Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter Morgane BOROWIAK au : 06 27 20 08 36

Disposant d'un terrain à Orschwihr nous sommes régulièrement présents sur la commune mais nous nous déplaçons aussi sur une grande partie du département. Un projet de médiation équine est actuellement en cours d'élaboration. Sophie rejoindra bientôt notre équipe avec Rumba et Tulane ses deux juments.

**Pour tout renseignement,
n'hésitez pas à prendre contact avec nous au
06 62 66 83 87
Céline VOULOT
présidente de l'association**

Le mot du Conseiller Départemental

A deux ans du renouvellement des conseillers départementaux, voici le bilan de nos actions.

La tenue de nos engagements d'abord :

- Pas d'augmentations des impôts départementaux,
- Une gestion rigoureuse des deniers publics (baisse de 25 % de la dette) qui nous permet de poursuivre les investissements d'avenir,
- Favoriser le retour à l'emploi pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active,
- La réussite éducative avec une politique ambitieuse pour la jeunesse, le sport et la culture,
- L'accompagnement des plus fragiles en renforçant les politiques et les services en faveur des personnes âgées et celles en situation de handicap,
- La sécurité sur la route avec des investissements en fortes hausses,
- La transition énergétique et économique en nous mobilisant pour l'après FESSENHEIM.

Pour une Collectivité Européenne d'ALSACE ensuite :

Pour redonner à l'Alsace une existence politique et institutionnelle, nous nous sommes mobilisés et avons obtenu, avec nos collègues du Bas Rhin, tout d'abord les accords de Matignon du 29 octobre 2018, suivi de la délibération concordante des deux conseils départementaux du 4 février 2019. A ce jour, le projet de loi sur la nouvelle collectivité a été présenté au conseil des Ministres fin février et sera normalement voté avant la fin du premier semestre de cette année. Cette loi doit nous octroyer des compétences supplémentaires et spécifiques en matière de coopération économique transfrontalière, de mobilité avec le transfert des routes nationales et des autoroutes non concédées, de tourisme, de bilinguisme, de culture et de patrimoine.

Une ère nouvelle s'ouvre pour l'ALSACE en termes de proximité, d'efficacité et de citoyenneté.

Les réalisations et les aides pour le canton de GUEBWILLER enfin :

Des investissements conséquents viennent d'être réalisés au collège Mathias Grünewald (9 M euros), ainsi que des aides aux associations sportives, à la participation au financement du centre aquatique NAUTILIA et de la piste d'athlétisme du stade THROO. Dans le cadre de la solidarité les aides ont permis le financement des entreprises d'insertion, l'accompagnement de la petite enfance, le handicap et les aînés. Il en est de même pour le tourisme, la culture, le patrimoine, les aides aux écoles de musique, le co-financement des Dominicains et la réhabilitation du patrimoine culturel. Les projets communaux, inter communaux et associatifs sont soutenus par la mise en place du projet de territorialisation (12 millions d'euros sur 3 ans).

Le financement concerne aussi la sécurité routière avec le dispositif d'aide à la Sécurité en Traverse d'Agglomération, l'aménagement du territoire avec la participation du département pour une prise en charge partielle du coût du Très Haut Débit qui sera disponible pour les communes d'ORSCHWIHR, de BERGHOLTZ ZELL et BERGHOLTZ dès le mois d'avril...

Être à votre écoute, agir avec une volonté sans faille, rendre compte de notre travail en toute transparence, respecter la parole publique sont nos principes fondamentaux. Guider notre action au quotidien, au service de notre canton, du Haut Rhin et de l'Alsace, voilà ce qui nous anime en permanence.



Cordiales et chaleureuses salutations de
Karine PAGLIARULO et Alain GRAPPE
Vices Présidents du Conseil Départemental du Haut Rhin

Sivom Orzell

GRUPE SCOLAIRE « LES ORCHIDEES »



Rentrée Scolaire
2018-2019



Passage du Père Noël



LES SAPEURS POMPIERS DU SIVOM « ORZELL

Crémation des sapins



Doit-on faire appel aux sapeurs-pompiers pour détruire un nid d'hyménoptères (guêpes, abeilles, bourdons, frelons) ?



Abeille domestique
(*Apis mellifera*)



Bourdon terrestre
(*Bombus terrestris*)



Guêpe commune
(*Vespa vulgaris*)



Frelon européen
(*Vespa crabro*)



Frelon asiatique
(*Vespa velutina*)

Il arrive fréquemment que les particuliers découvrant chez eux un nid d'hyménoptères (frelons, guêpes, etc.) appellent les pompiers pour procéder à sa destruction.

Une telle intervention ne relève pas des missions des services d'incendie et de secours qui s'articulent autour de la notion d'urgence, quand les personnes, les biens ou l'environnement sont exposés à un danger nécessitant une action immédiate (article L. 1424-2 du code général des collectivités territoriales), mais s'analyse davantage comme une mission « annexe » ou de « confort ».

La destruction d'un nid d'hyménoptères requiert ainsi l'intervention d'une entreprise privée ; sauf pour les nids d'abeilles pour lesquels il faut faire appel à un apiculteur car ces dernières sont protégées.

Les pompiers se déplaçaient systématiquement et gratuitement pour enlever les nids de guêpes. Cela relevait d'une habitude, mais pas du tout d'une obligation légale.

L'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales prévoit que le service départemental d'incendie et de secours peut demander aux bénéficiaires une participation aux frais d'intervention lorsque celle-ci ne relève pas directement d'une de ses missions de service public.

Toutefois, le service départemental d'incendie et de secours peut être amené à intervenir dans certaines situations en cas de danger avéré, lorsque le nid d'hyménoptères se trouve sur la voie publique, école, établissement sanitaire....

Les corps communaux, eux, dépendent des maires qui décident si les pompiers de leur secteur interviennent ou pas pour cela, et si c'est payant ou pas.

Les sapeurs-pompiers du SIVOM ORZELL continueront d'intervenir gracieusement auprès des particuliers des communes d'Orschwihr et de Bergholtz-Zell. Néanmoins, en raison de l'augmentation constante d'année en année du nombre de destruction de nids, une participation financière pour les produits utilisés sera demandée.

A L'Honneur

BON ANNIVERSAIRE



François BRAUN 80 ANS



Odile MARTIN 80 ANS



Marthe MAHRER 90 ANS



Jean Marie ROMINGER 80 ANS



Léon SCHNEIDER 85 ANS



Sylviane ZIEGLER 80 ANS

NOCES D'OR



M et Mme Gérard MARTZ

NOCES DE DIAMANT



M et Mme Nicolas SIMON

NOCES DE PALISSANDRE



M et Mme André VOELKLIN

Etat Civil

Naissances :

- le 15/07//2018 Charles
fils de Benoît MENU et
Lucile MARCHAND
- le 16/08/2018 Louis
fils de Guillaume PERRIN et
Julie LERCH
- le 16/10/2018 Solveig
fille de Arnaud HEINRICH et
Audrey SALMERON
- le 05/02/2019 Anaïs
fille de Christophe PINSARD et
Anne-Sophie COUTERET



Décès :

- Le 25/08/2018 Corinne MEYER
- Le 06/10/2018 Nicolas HUG
- Le 22/10/2018 Raoul SCHALLER
- Le 11/12/2018 Pierre MEYER
- Le 22/12/2018 Marie-Rose MULLER née SCHAEGIS



DECLARATION DE RECOLTE 2018

COMMUNE D'ORSCHWIHR



1) SUPERFICIE DE RECOLTE

	ha	a	ca
AOC ALSACE BLANC	174	77	60
AOC ALSACE GRANDS CRUS	14	49	93
AOC ALSACE LIEU-DIT	23	09	74
AOC CREMANT D'ALSACE	75	62	78
AOC ALSACE PINOT NOIR	16	26	93
AOC ALSACE PINOT NOIR ROUGE	2	59	04
VINS SANS IG		29	35

SUPERFICIE TOTALE **307 ha** **15 a** **37 ca**

2) VOLUME HL

HL

a)	ALSACE	
	CHASSELAS	49,43
	SYLVANER	675,68
	AUXERROIS	1 296,03
	PINOT BLANC	519,74
	ASSEMBLAGE	1 753,05
	RIESLING	2 185,10
	PINOT GRIS	3 574,30
	MUSCAT	622,52
	MUSCAT OTTONEL	158,78
	GEWURZTRAMINER	4 510,88
	PINOT NOIR ROSE	1 365,59
	PINOT NOIR ROUGE	162,19

TOTAL ALSACE

16 873,29

b)	ALSACE GRAND CRU	
	RIESLING	276,67
	PINOT GRIS	232,21
	GEWURZTRAMINER	270,87
	TOTAL ALSACE GRAND CRU	779,75

c)	ALSACE LIEU DIT	
	SYLVANER	48,50
	AUXERROIS	20,50
	PINOT BLANC	139,88
	ASSEMBLAGE	0,71
	RIESLING	339,89
	PINOT GRIS	169,02
	GEWURZTRAMINER	505,21
	PINOT ROUGE	246,60

TOTAL ALSACE LIEU-DIT

1 540,60

d)	CREMANT D'ALSACE	
	PINOT BLANC	3 099,18
	CHARDONNAY	501,95
	PINOT NOIR BLANC	251,83
	RIESLING	890,31
	PINOT GRIS	375,54
	PINOT NOIR ROSE	1 064,71

TOTAL CREMANT D'ALSACE

6 183,52

VINS sans IG BLANC

25,30

VOLUME TOTAL DE LA COMMUNE

25 402,46

Nombre de déclarants : 47

Rendement moyen : 82,70 HL/HA

A vibrant background image of a sunflower field under a clear blue sky with light clouds. The sunflowers are in various stages of bloom, with bright yellow petals and dark brown centers. The image is framed by a white curved border at the top and bottom.

CONCOURS DU FLEURISSEMENT

PALMARES 2018

MAISONS – BALCONS – TERRASSES

1^{er} Prix M. et Mme Jean-Jacques SIMON

2^{ème} Prix M. et Mme Jean-Jacques GEISS

3^{ème} Prix M. et Mme Martin JUDAS

Hors concours : M. et Mme Jean-Claude GUGENBERGER

MAISONS AVEC JARDIN

1^{er} Prix M. et Mme Hubert CABEAU

2^{ème} Prix M. et Mme Patrice WENTZEL

3^{ème} Prix M. et Mme Robert ROMANN

FAÇADES

1^{er} Prix M. et Mme Denis DRESCH

2^{ème} Prix M. et Mme Ludovic ANGSTHELM-ACKERMANN

3^{ème} Prix M. et Mme Guy SIUDYGA

VITICULTEURS

1^{er} Prix Cave François BRAUN et Fils

2^{ème} Prix Cave WOLFBERGER

3^{ème} Prix ex aequo : Cave Materne HAEGELIN et Filles
Cave Bernard HAEGELIN

Hors concours : EARL Jean-Michel WELTY

PRIX SPÉCIAL DU JURY

Mme et M. Léon SCHNEIDER



Ce qu'il faut savoir

MAIRIE

11, rue de Soultzmatt – 68500 ORSCHWIHR
Tél : 03 89 76 95 07 – Fax : 03 89 76 15 55
Mail : mairie.orschwihr@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-orschwihr.info
Heures d'ouverture :
Lundi – vend : 8h à 12 h15 et 13h à 17 h
Mardi – mercredi – jeudi : 8h à 12h15

AGENCE POSTALE

4 Place St Nicolas – 68500 Orschwihr
Tél : 03 89 83 01 57
Lundi fermé
Mardi à vendredi de 13h00 à 15h15
Départ courrier 14h30

BOULANGERIE Pain et Gourmandise

Lundi fermé
Mardi à samedi de 6h30 à 12h30
Dimanche de 7h00 à 12h00

NUMEROS UTILES

SAMU 15
POLICE 17
POMPIERS 18
URGENCE PORTABLE 112
GENDARMERIE : 03 89 28 02 10
BRIGADES VERTES : 03 89 74 84 04
SOUS-PREFECTURE : 03 89 37 09 12
PRESBYTERE « ISSENHEIM » : 03 89 76 82 50
GROUPE SCOLAIRE « Les Orchidées » : 03 89 76 05 55
HOPITAL CIVIL DE GUEBWILLER : 03 89 74 78 00
URGENCE E.D.F : 08 10 33 31 68
CALEO URGENCE GAZ : 03 89 62 25 00
CALEO URGENCE EAU : 03 89 62 25 01
RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES
« SOULTZ » : 03 89 74 83 10
« BUHL » : 09 67 53 62 45
OFFICE DU TOURISME GUEBWILLER : 03 89 76 10 63

COM COM

Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
1 rue des Malgré-Nous
BP 80114
68502 Guebwiller Cedex
Tél. 03 89 62 12 34
Fax 03 89 62 12 20

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi au Jeudi de 8h30 à 12h00 et
de 14h00 à 18h00
Vendredi de 8h30 à 12h00

LES SERVICES

(Tous les services sont joignables au
03 89 62 12 34)

Transport

Com Com Bus 03 89 62 56 10

Déchets Service Environnement

03 89 28 59 90
13 Rue de l'Electricité
68500 GUEBWILLER
environnement@cc-guebwiller.fr

Déchets, centres « déchets-tri », tri sélectif

COLLECTES

ORDURES MENAGERES – Mercredi semaines impaires
SACS DE TRI – Lundi toutes les semaines
BIODECHETS – Tous les vendredis

AUTRES SERVICES

Espace Info Energie 06 83 03 89 22

Ramassage des déchets encombrants
pour les personnes âgées à mobilité réduite
ou invalides, directement à domicile.
2^e lundi du mois sur rendez-vous

Horaires d'ouverture des déchèteries :

BUHL

Période	Jours	Horaires
HIVERNALE (DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)	Lundi et Mercredi	Fermé
	Mardi et Jeudi	9h à 12h et 14h à 17h
	Vendredi	Fermé
	Samedi	9h à 17h
ESTIVALE (DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)	Lundi au Vendredi	9h à 12h et 14h à 18h
	Samedi	9h à 18h

SOULTZ

Période	Jours	Horaires
HIVERNALE (DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)	Lundi et Mercredi	9h à 12h et 14h à 17h
	Mardi et Jeudi	Fermé
	Vendredi	9h à 12h et 14h à 17h
	Samedi	9h à 17h
ESTIVALE (DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)	Lundi au Vendredi	9h à 12h et 14h à 18h
	Samedi	9h à 18h

SOULTZMATT

Période	Jours	Horaires
HIVERNALE (DU 1 ^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS)	Vendredi	9h à 12h et 14h à 17h
	Samedi	9h à 17h
ESTIVALE (DU 1 ^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE)	Vendredi	9h à 12h et 14h à 18h
	Samedi	9h à 18h